

CHALLENGE DÉPARTEMENTAL INTERCLUBS 2021-2022

Table des matières

1- Contexte.....	1
2- Règlement.....	2
Art. 1 Public et objectifs	2
Art. 2 Participants	2
Art. 3 Disciplines concernées.....	2
Art. 4 Calendrier	2
Art. 5 Composition d'équipe.....	2
Art. 6 Nombre de départs et Attribution des scores	3
Art. 7 Classement et Gagnant	3
Art. 8 Bonus et leur application	3
3- Grilles des bonus et exemples.....	4
3.1 Grille	4
3.2 Exemples.....	5

1- Contexte

L'idée du Challenge Interclubs est née dès l'élection de la nouvelle équipe du CD17. En effet, l'ensemble des bénévoles du CD17 souhaitait augmenter le nombre de participants aux différents concours, pour tous les archers dans toutes les disciplines.

Ainsi, dans un esprit de convivialité et de plaisir, le Challenge Interclubs doit permettre aux archers de tous les clubs de participer, quel que soit leur niveau. Les scores individuels ne seront plus un obstacle à la participation.

Le Challenge est donc pensé et conçu dans un esprit de participation, de mixité et de découvertes d'autres disciplines, et ce, par l'octroi de différents « bonus » individuels et collectifs.

2- Règlement

Art. 1 Public et objectifs

Le Challenge InterClubs concerne les 22 clubs de La Charente Maritime. Le Challenge a pour principaux objectifs :

- D'augmenter la participation aux différents concours
- De promouvoir la mixité
- De promouvoir toutes les armes dans toutes les disciplines
- De développer un esprit collectif entre les clubs et leurs archers

Art. 2 Participants

Tous les archers peuvent participer, quelle que soit leurs armes ou leurs disciplines, et ce, dès la 1ère année de licence

Art. 3 Disciplines concernées

Six disciplines ont été retenues pour le Challenge :

- Salle
- TAE international
- TAE national
- Tir campagne
- Tir nature
- Tir 3d

Art. 4 Calendrier

Le calendrier est défini en début de saison par le CD17. Pour l'année 2021-2022, la saison commencera le 15 octobre 2021 et se terminera le 1^{er} août 2022.

L'équipe pourra choisir de faire autant de concours qu'elle veut dans chaque discipline, seulement, seul le premier score sera pris en compte.

Le club doit faire connaître son ou ses équipes en lice à l'ouverture des greffes. Les présidents de clubs feront remonter l'information à challenge-cd17@tiralarc.fr

Art. 5 Composition d'équipe

Une équipe sera composée de 3 ou 4 archers. Une deuxième équipe d'un même club, ne pourra être engagée sans que la première équipe soit composée à minima soit par une femme soit par un jeune (de poussin à junior). Dans le cas où 2 équipes (voire plus) d'un même club sont présentes, c'est le score de la meilleure équipe qui sera retenu.

La composition des équipes pourra être différente d'une discipline à l'autre tant que les archers appartiennent au même club.

Art. 6 Nombre de départs et Attribution des scores

Il n'y a pas de limites de départs dans chaque concours. C'est toutefois le premier départ de l'équipe qui sera retenu qu'elle fasse 1 ou X départs dans le week-end. La seule condition est que l'équipe soit la même à chaque départ.

Les scores d'équipes, bonus compris, sont calculés sous forme de moyennes. Une équipe de 4 archers n'aura donc pas plus de points qu'une équipe de 3...

Art. 7 Classement et Gagnant

Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les disciplines pour gagner le Challenge. Cependant, un bonus selon le nombre de participations sera octroyé. Par exemple, un club qui n'aura fait que 3 compétitions parmi les 6 possibles, se verra compter seulement 85% du total de ses points et, à l'inverse, un club qui aura fait les 6 compétitions aura un score compté à 100% (voir « grille des bonus »).

A l'issue des compétitions, un classement provisoire sera établi, envoyé aux clubs et affiché sur le site du CD17. Le classement final sera établi à la fin de la saison sportive et les récompenses remises à l'AG suivante du CD17.

Le club ayant obtenu la moyenne la plus élevée à l'issue de la saison, se verra récompensé par un trophée remis en jeu à chaque saison. Le nom du club et l'année de l'obtention seront gravés sur le trophée chaque année.

De même, les 3 premiers clubs recevront un chèque (1^{er} 150€, 2^{ème} 100€ et 3^{ème} 50€) chez notre partenaire Centre Ouest Archery.

Art. 8 Bonus et leur application

Les bonus sont appliqués de façon transparente et identiques (voir annexe « grille des bonus »). Les scores possibles dans les différentes disciplines étant différents, un coefficient de majoration est aussi appliqué selon une grille définie.

Ainsi, chaque club connaîtra en amont les bonus auxquels il a droit dans la composition d'une équipe.

Attention, certains bonus sont limités pour éviter toute « dérive » :

- Une équipe de plus de 2 femmes (sur 4 max. engagés) n'aura pas plus de bonus. Au maximum, seules 2 femmes seront comptabilisées.
- Même chose pour les jeunes (poussin à junior).

Les calculs seront faits par le responsable du challenge CD17 et envoyés aux différents participants pour contrôle avant la publication des résultats.

3- Grilles des bonus et exemples

3.1 Grille

Catégories	Poussin-Benjamins	30
	Minimes	
	Cadets-Juniors	20
	SENIORS et +	0

Mixité	HOMME	20
	FEMME	50

Championnat	Départemental	
	Toutes disciplines	100

Disciplines (bonus et coefficients)	CAMPAGNE	60	3,4
	TAE INT.	60	2,04
	3D	50	2,78
	SALLE	30	2,45
	NATURE	20	1
	TAE FÉD.	20	2,04

Bonus collectif	Équipe 1 Femme	20
	2 Femmes	50
	1 jeune	20
	2 jeunes	50
	Bonus équipe 2	25

Taux Participation Archers/Club	Part 0-5%	5
	6-10%	10
	11-20%	15
	21-30%	20
	31-40%	25
	41-100%	30

Total du Score/Nombre de concours	6 concours	100%
	5 concours	95%
	4 concours	90%
	3 concours	85%
	2 concours	80%
	1 concours	75%

3.2 Exemples

Un club (« **exemple 1** ») présente une équipe de 4 archers à un concours salle composée de :

- Une jeune benjamine (bonus de +30 pour la catégorie et bonus de +30 parce que c'est une femme)
- Un cadet (bonus de +20)
- 1 femme S2 (bonus +50 parce que c'est une femme)
- 1 homme S3 (bonus +20)

On ajoute alors ces bonus à leur score individuel. Pour toutes les disciplines autre que le tir Nature, on applique un coefficient. Ici, en salle c'est 2,45. On fait ensuite la moyenne de l'équipe.

S'ajoutent enfin les « bonus collectifs » avec ici :

- 2 femmes (+50 de bonus)
- 2 jeunes (+50 de bonus)
- Concours salle (+30 de bonus)
- Cette équipe représente moins de 5% de licenciés de leur club (+5 de bonus)

		CLUB A SALLE coef 2,45			
		Archer 1	Archer 2	Archer 3	Archer 4
BONUS INDIVIDUEL	Poussins-B-M	30			
	Cadets-Junior		20		
	S1-S3 et +			0	0
	Femme	50		30	
	Homme	20			
SCORE TIR		488	515	541	546
Avec coef		1195,6	1261,75	1325,45	1337,7
Total avec Bonus ind.		1295,6	1281,75	1355,45	1337,7
MOY. ÉQUIPE		1317,625			
BONUS COLLECTIF	2 Femmes	50			
	2 Jeunes	50			
	SALLE	30			
	Part. %	5	0-5%		
Total challenge		1452,625			

Exemple 1

		CLUB A CAMPAGNE coef 3,4		
		Archer 1	Archer 2	Archer 3
BONUS INDIVIDUEL	Poussins-B-M			
	Cadets-Junior			
	S1-S3 et +			
	Femme	50		
	Homme		20	20
SCORE TIR		321	286	215
Avec coef		1091,4	972,4	731
Total avec Bonus ind.		1141,4	992,4	751
MOY. ÉQUIPE		961,60		
BONUS COLLECTIF	1 femme	20		
	CAMPAGNE	60		
	Part. %	5	0-5%	
	Ch. Dépt.	100		
Total challenge		1146,60		

Exemple 2

Un autre club (ou le même –**Exemple 2-**) présente une équipe de 3 archers pour le championnat départemental de tir Campagne. L'équipe se compose ainsi :

- 1 femme S1 (+50 car c'est une femme)
- 2 hommes S3 (+40)

On établit ensuite la moyenne sans oublier le coefficient, ici 3,40 pour le Tir Campagne. A cela s'ajoute les bonus collectifs comme ici :

- 1 femme (+30)
- Tir campagne (+60)
- Participation part club (+5)
- Championnat départemental (+100 de bonus)

Enfin, on peut comparer 2 clubs sur 1 saison selon divers scénarios. Ici un club A (1236.24 pts) qui n'a participé qu'à 3 concours (aura que 85% de ses points comptés) même s'il a une moyenne de points supérieure au club B (1375.32 pts) qui a participé à 5 concours (95% de ses points comptés) se voit tout de même classé après lui :

CLUB A			
TOTAL SAISON	4363,19	3 concours	3708,71
MOY SAISON	1454,40	85%	1236,24
sans bonus collect.	1306,06		

CLUB B			
TOTAL SAISON	7238,52	5 concours	6876,59
MOY SAISON	1447,70	95%	1375,32
sans bonus collect.	1288,70		

L'idée de mettre des coefficients est d'amener les clubs à diversifier leurs disciplines. Un club qui aligne une équipe sur les 6 disciplines est donc naturellement avantagé.

Le Secrétaire Général,
S.GUILLIN

S. Guillin



La Présidente,
V.GABORIT

